

COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

CONSTAT D'AFFICHAGE

Nous soussigné MAUROUARD Ludovic, Brigadier-Chef-Principal de Police Municipale, responsable de service, dûment agréé et assermenté, en résidence administrative à la mairie de la commune de Saint-Just-Luzac (17351) certifions avoir constaté le **JEUDI 16 OCTOBRE 2025 à partir de 15h45 à 16h30 sur neuf supports différents appartenant** à la mairie de Saint-Just-Luzac, l'affichage d'un **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** – affairant à la **RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**. Chaque affichage est constitué d'un feuillet au format **A2**. Ces affichages ont été effectués sur les panneaux communaux prévus à cet effet.

Photos :



LES FONTENELLES



MAUZAC



LUZAC



ARTOUAN



LA PUISSE



LES TOUCHES



LES PIBLES



GROUPE SCOLAIRE



MAIRIE

Ce document est établi le **16 octobre 2025**, à la demande de notre hiérarchie pour faire et valoir ce que de droit.



BCP MAUROUARD L.

Responsable du service PM,



IMPORTANT : En cas de recours d'un tiers, le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit prouver par tous moyens qu'il a pourvu à l'obligation d'affichage sur son terrain, prévu par l'article R. 424-15 du Code de l'urbanisme, du permis qui lui a été délivré. Si rien ne s'oppose à la constatation, par un chef de la police municipale, de l'affichage de l'autorisation d'urbanisme, aucun texte ne réglemente cette pratique. Les administrés ne peuvent, dès lors, imposer aux autorités de Police Municipale de constater l'affichage de l'autorisation. Ce constat demeure dès lors une simple faculté. Le constat délivré par une autorité de Police Municipale aura la même valeur probante qu'un constat établi par un tiers. Seul le constat réalisé par un Commissaire de Justice possède une valeur probante supérieure.



**AVIS DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN FRANCE PUBLIQUE**

La Commune de Saint-Just-Luzac, légalement convoquée le 7 octobre 2025, se réunit le :

18 OCTOBRE 2025 à 19 h 30
Sous la présidence du Maire de la Commune

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 1
2. DÉLIBÉRATION N° 2
3. DÉLIBÉRATION N° 3
4. DÉLIBÉRATION N° 4
5. DÉLIBÉRATION N° 5
6. DÉLIBÉRATION N° 6
7. DÉLIBÉRATION N° 7
8. DÉLIBÉRATION N° 8
9. DÉLIBÉRATION N° 9
10. DÉLIBÉRATION N° 10
11. DÉLIBÉRATION N° 11

[Signature]

COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REVISION DU PLU

Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'une DAP thématique et de 6 DAP sectorielles, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAP, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objectif de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'enveloppe urbaine et foncière ;
- Le dynamisme économique, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le fonctionnement urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La préservation du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- Le maintien des limites actuelles de la zone naturelle ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Christine YON en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et Monsieur Jean-Pierre BORDRON en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet ainsi qu'un registre papier destiné à recueillir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Just-Luzac, 9 place André Dubin et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directes est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/87773/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : avis-public-87773@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/87773/> et donc visibles par tous.

Le dossier est également consultable sur le site de la Commune <https://www.saint-just-luzac.fr/nrque-urbanisme-et-environnement/plu>.

3 permanences seront tenues en Mairie (9 place André Dubin) par le Commissaire Enquêteur :

- Lundi 3 novembre de 9 h à 12h30,
- Mercredi 19 novembre de 10 h à 18h30,
- Vendredi 5 décembre de 9 h à 12h30.

Au terme de l'enquête publique une délibération approuvant la révision du PLU tenant compte des avis des PPA, de la MRAP et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumise au Conseil Municipal.



COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REVISION DU PLU

Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'une OAP thématique et de 6 OAP sectorielles, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAe, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objectif de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'enveloppe urbaine et foncière ;
- Le dynamisme économique, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le fonctionnement urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La protection du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- Le maintien des limites actuelles de la zone naturelle ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Christine YON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre BORDRON en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet ainsi qu'un registre papier destiné à recueillir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Just-Luzac, 9 place André Dublin et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, un portail internet comportant un registre en formatisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/87732>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquetes-publiques-87732@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/87732> et donc visibles par tous.

Le dossier est également consultable sur le site de la Commune <https://www.saint-just-luzac.fr> rubrique URBANISME ET ENVIRONNEMENT / PLU.

3 permanences seront tenues en Mairie (9 place André Dublin)
par le Commissaire Enquêteur :

Lundi 3 novembre de 9 h à 12h30,
Mercredi 19 novembre de 16 h à 18h30,
Vendredi 5 décembre de 9 h à 12h30.

Au terme de l'enquête publique une délibération approuvant la révision du PLU tenant compte des avis des PPA, de la MRAe et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumise au Conseil Municipal.



COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

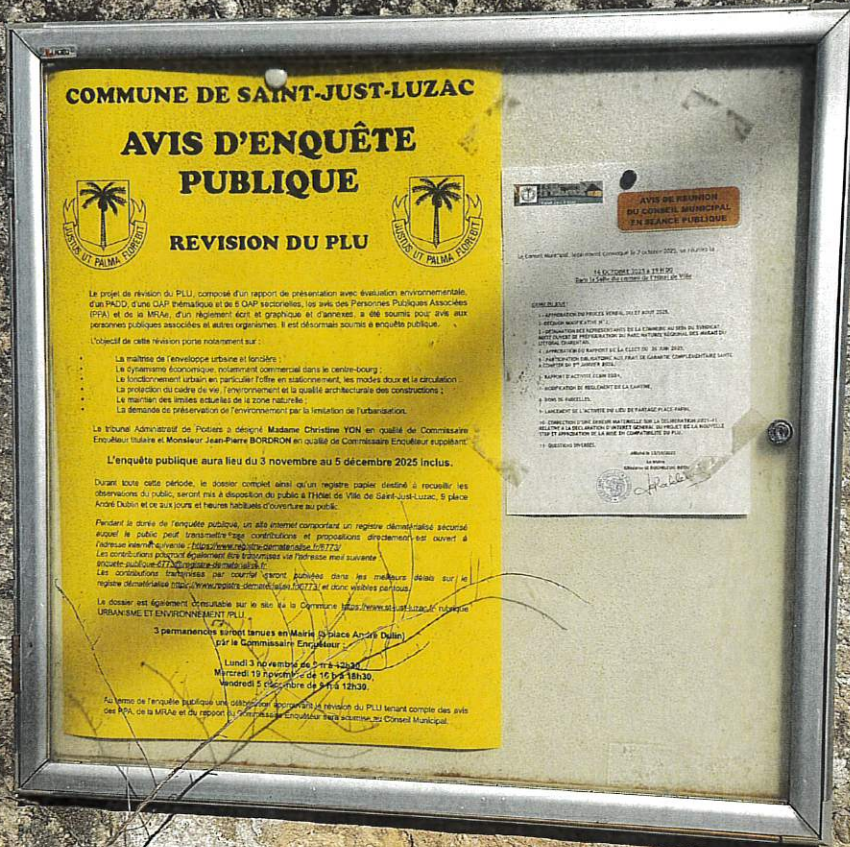
**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

REVISION DU PLU

Le plan de l'urbanisme (PLU) est un document qui définit l'usage des sols et l'aspect de l'habitat dans une commune. Il est voté par le conseil municipal et est opposable au propriétaire d'un terrain. Le PLU est un document qui évolue avec le temps et doit être révisé régulièrement. La commune de Saint-Just-Luzac a décidé de réviser son PLU. Cette révision est ouverte à la consultation du public. Vous pouvez venir donner votre avis sur le projet de PLU. Les réunions publiques auront lieu les 3 et 10 novembre 2022 à 18h00. Vous pouvez aussi déposer votre avis par écrit au service urbanisme de la commune. Les avis seront pris en compte lors de la décision finale du conseil municipal.

Service Urbanisme
Mairie de Saint-Just-Luzac
10 rue de la République
63120 SAINT-JUST-LUZAC
Tél : 04 77 60 00 00





COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REVISION DU PLU

Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'une carte communale et de 3 OAP sectorielles, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAE, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objectif de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'évolution urbaine et foncière ;
- Le système d'occupation, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le foncier urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La protection du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- La maîtrise des impacts esthétiques de la zone naturelle ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

La Trésorière Adjointe de l'Urbanisme a désigné Madame Christine YON en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et Monsieur Jean-Pierre BORDRON en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet ainsi qu'un registre public destiné à recueillir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'adresse de la Mairie de Saint-Just-Luzac, 8 place André Dubon et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé, sécurisé, auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet www.saint-just-luzac.fr. Les contributions pourront également être déposées via l'adresse mail suivante : enquete@st-just-luzac.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <http://www.saint-just-luzac.fr> (DCE72) et donc visibles par tous.

Le dossier est également consultable sur le site de la Commune de Saint-Just-Luzac, rubrique URBANISME ET ENVIRONNEMENT PLU.

3 permanences seront tenues en Mairie (à la place André Dubon) par la Commissaire Enquêteur :

Lundi 3 novembre de 9h à 12h30

Mardi 4 novembre de 14h à 18h30

Vendredi 5 décembre de 9h à 12h30

Au terme de l'enquête publique une délibération sera prise par le Conseil Municipal. Le PLU révisé sera soumis au Conseil Municipal.



AVIS DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal se réunira le 7 novembre 2025, au lieu de la

14 OCTOBRE 2025 à 18h30

8h30 à la Mairie de Saint-Just-Luzac

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

2. APPROBATION DU PADD

3. APPROBATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

4. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

5. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

6. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

7. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

8. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

9. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

10. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

11. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

12. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

13. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

14. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

15. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

16. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

17. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

18. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

19. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

20. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

21. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

22. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

23. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

24. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

25. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

26. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

27. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

28. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

29. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

30. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

31. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

32. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

33. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

34. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

35. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

36. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

37. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

38. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

39. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

40. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

41. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

42. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

43. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

44. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

45. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

46. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

47. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

48. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

49. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

50. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

51. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

52. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

53. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

54. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

55. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

56. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

57. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

58. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

59. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

60. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

61. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

62. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

63. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

64. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

65. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

66. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

67. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

68. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

69. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

70. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

71. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

72. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

73. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

74. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

75. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

76. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

77. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

78. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

79. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

80. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

81. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

82. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

83. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

84. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

85. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

86. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

87. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

88. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

89. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

90. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

91. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

92. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

93. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

94. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

95. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

96. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

97. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

98. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

99. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

100. APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT, PADD ET PADD

COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REVISION DU PLU



Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'un OAP illustrative et de 5 OAP secondaires, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MSA, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objet de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'urbanisme urbain et foncier ;
- Le développement économique, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le développement urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La protection du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- La maîtrise des infrastructures de la zone rurale ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

Le bureau Administratif de Poitiers a désigné Madame Christine YON en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre BORDON en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet sera révisé registre papier, destiné à recevoir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Just-Luzac, 9 place André Dubois et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant le déroulé de l'enquête publique, un site internet comportant un registre départemental interactif sera mis à disposition pour transmettre ses conclusions et propositions. L'adresse est ouverte à l'adresse internet suivante : <https://www.saint-just-luzac.fr/consultation>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : avis@st-just-luzac.fr

Les observations pourront également être transmises par courrier postal dans les boîtes à lettres situées sur le territoire de la commune.

Le dossier sera également consultable sur le site de la Commune : <https://www.saint-just-luzac.fr>

Les observations pourront également être transmises par courrier postal dans les boîtes à lettres situées sur le territoire de la commune.

3 permanences seront tenues en Mairie (9 place André Dubois) par le Commissaire Enquêteur :

Lundi 3 novembre de 9 h à 12 h 30

Mardi 4 novembre de 16 h à 18 h 30

Vendredi 5 décembre de 9 h à 12 h 30

Au terme de l'enquête publique une conclusion sera établie et le projet de PLU sera soumis au Conseil Municipal.





COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

REVISION DU PLU

La Commune de Saint-Just-Luzac a l'honneur de vous informer que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en cours de révision. Cette révision a pour objectif de mettre à jour le PLU en fonction des évolutions du territoire et des besoins de la population.

Le projet de PLU révisé est disponible au public à la Mairie de Saint-Just-Luzac, ainsi qu'en ligne sur le site internet de la commune.

Vous êtes invités à venir consulter le projet et à donner votre avis sur les propositions de modification.

La consultation publique se déroulera du 15 septembre 2023 au 15 octobre 2023.

Le projet de PLU révisé sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire de Saint-Just-Luzac, M. Jean-Luc Bouteiller.

Le Secrétaire de la Mairie, M. Jean-Luc Bouteiller.

Le 15 septembre 2023.



COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REVISION DU PLU

Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'une OAP thématique et de 6 OAP sectorielles, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAe, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objectif de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'enveloppe urbaine et foncière ;
- Le dynamisme économique, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le foncier, notamment urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La préservation du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- L'ajustement des limites agricoles de la zone naturelle ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

Le tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Christine YON en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et Monsieur Jean-Pierre BORDRON en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet ainsi qu'un registre papier destiné à recueillir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Just-Luzac, 9 place André Duboin et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6773/>
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : cite-publique-6773@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6773/> et donc visibles par tous.

Le dossier est également consultable sur le site de la Commune <https://www.saint-just-luzac.fr> rubrique URBANISME ET ENVIRONNEMENT / PLU.

3 permanences seront tenues en Mairie (9 place André Duboin) par le Commissaire Enquêteur :

Lundi 3 novembre de 9 h à 12h30,
Mercredi 19 novembre de 16 h à 18h30,
Vendredi 5 décembre de 9 h à 12h30.

Au terme de l'enquête publique une délibération approuvant la révision du PLU tenant compte des avis des PPA, de la MRAe et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumise au Conseil Municipal.

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2025, se réunira le :

16 OCTOBRE 2025 à 19 H 00
Dans la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville

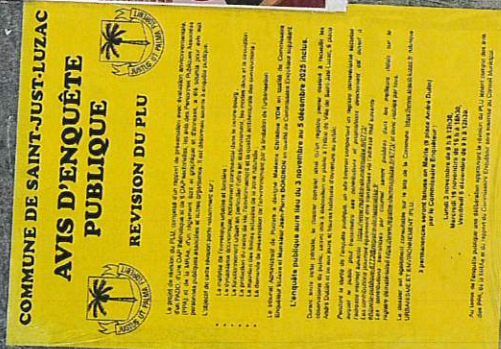
ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 AOÛT 2025.
- 2- DECISION MODIFICATIVE N°1.
- 3- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE PRESERVATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS.
- 4- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 26 JUNE 2025.
- 5- PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX FRAIS DE GARANTIE COMPLEMENTAIRE SANTE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026.
- 6- RAPPORT D'ACTIVITE CCMB 2024.
- 7- MODIFICATION DE REGLEMENT DE LA CANTINE.
- 8- DONS DE PARCELLES.
- 9- LANCEMENT DE L'ACTIVITE DU LIEU DE PARTAGE PLACE PAPH.
- 10- CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LA DELIBERATION 2021-41 RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET DE LA NOUVELLE STEP ET APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.
- 11- QUESTIONS DIVERSES.

Affiché le 13/10/2025

Le Maire
Grégoire LE ROCHESSEUR-BESU







URGENCE ATTENTAT

LE PLAN VIGIPIRATE EST RÉHAUSSÉ AU NIVEAU URGENCE ATTENTAT DEPUIS LE 13 OCTOBRE 2023.

SOYONS ATTENTIFS ENSEMBLE

CONTACTER LE 17 OU LE 112 POUR SIGNALER TOUTE SITUATION OU COMPORTEMENT SUSPECT.

POLICE NATIONALE



**AVIS DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal, également convoqué le 7 octobre 2025, se réunira le :
16 OCTOBRE 2025 à 19 H 00
Dans la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville

COMMUNE DE SAINT-JUST-LUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLU



Le projet de révision du PLU, composé d'un rapport de présentation avec évaluation environnementale, d'un PADD, d'une OAP thématique et de 6 OAP sectorielles, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAA, d'un règlement écrit et graphique et d'annexes, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et autres organismes. Il est désormais soumis à enquête publique.

L'objectif de cette révision porte notamment sur :

- La maîtrise de l'enveloppe urbaine et foncière ;
- Le dynamisme économique, notamment commercial dans le centre-bourg ;
- Le fonctionnement urbain en particulier l'offre en stationnement, les modes doux et la circulation ;
- La protection du cadre de vie, l'environnement et la qualité architecturale des constructions ;
- Le maintien des limites actuelles de la zone naturelle ;
- La demande de préservation de l'environnement par la limitation de l'urbanisation.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné **Madame Christine YON** en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et **Monsieur Jean-Pierre BORDRON** en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus.

Durant toute cette période, le dossier complet ainsi qu'un registre papier destiné à recueillir les observations du public, seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Just-Luzac, 9 place André Dublin et ce aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6773/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6773@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6773/> et donc visibles par tous.

Le dossier est également consultable sur le site de la Commune <https://www.st-just-luzac.fr> rubrique URBANISME ET ENVIRONNEMENT /PLU.

**3 permanences seront tenues en Mairie (9 place André Dulin)
par le Commissaire Enquêteur :**

Lundi 3 novembre de 9 h à 12h30,
Mercredi 19 novembre de 16 h à 18h30,
Vendredi 5 décembre de 9 h à 12h30.

Au terme de l'enquête publique une délibération approuvant la révision du PLU tenant compte des avis des PPA, de la MRAA et du rapport du Commissaire Enquêteur sera soumise au Conseil Municipal.

